

D 22-137 DÉCISION MODIFICATIVE N° 3/2022 AU BUDGET DE L'EAU POUR L'ACHAT DE COMPTEURS.	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN et Didier FRAGASSI, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Élisabeth LEGRAND : pouvoir donné à Annie DUBOS Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Christian MASSON Antoine ARIF : pouvoir donné à Sylvia FLEURY Fabien DUPONT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	

Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget de l'eau afin de permettre le financement de l'achat de compteurs supplémentaires pour cette année.

Olivier HOMOLLE propose de prendre la décision modificative n° 3/2022 suivante :

Investissement dépenses

Chapitre 2031 « frais d'étude » : - 12 000 €

Chapitre 21561 « service de distribution d'eau » : + 12 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 3/2022 du budget de l'eau comme suit :

Investissement dépenses

Chapitre 2031 « frais d'étude » : - 12 000 €

Chapitre 21561 « service de distribution d'eau » : + 12 000 €

Olivier COLIN,
Maire.



Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20221221-D22-137-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022